

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 186 Vœu relatif à la fermeture des bureaux de poste Porte d'Orléans et Montsouris et à l'externalisation des services postaux du bureau de poste Plaisance.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à la fermeture des bureaux de poste Porte d'Orléans & Montsouris et à l'externalisation des services postaux du bureau de poste Plaisance adopté lors du conseil du 14^e arrondissement du 16 avril 2018 ;

Considérant les vœux de l'exécutif relatif au maintien de la présence postale adopté lors du Conseil de Paris de février 2018 qui stipule notamment que « *le développement de « Postes-Relais » via des partenariats avec des entreprises de commerce de proximité ne se fasse pas au détriment du maillage territorial essentiel des bureaux de poste de plein exercice qui assurent auprès des Parisien-ne-s le service public postal* » ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à l'avenir de la présence postale adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2017 et le vœu de l'exécutif relatif au développement du service public postal à Paris des séances du Conseil de Paris de novembre et décembre 2016 ;

Considérant le vœu adopté en Conseil d'arrondissement du 14^e, le 13 mars 2017 concernant le bureau de poste Plaisance, demandant le maintien d'un service postal de plein exercice, particulièrement dans les quartiers politique de la ville, sans transfert de service courrier et colis à des partenaires privés ;

Considérant que la poste bénéficie d'un abattement de taxes locales (CAVAE) pour les bureaux situés en quartier politique de la ville (QPV), et que cet abattement abonde les fonds de péréquation postale ;

Considérant que les « Postes-relais » situés dans les QVP sont obligatoirement rémunérés par ce fond de péréquation ;

Considérant que le maillage postal 2016, pour Paris, fait état de développement des « Poste-relais » essentiellement en partenariat avec l'enseigne Franprix, qui n'a aucune vocation de service public, et que

ces « Poste-relais » ne remplissent pas un service satisfaisant, comme l'attestent les mobilisations d'usager·e·s dans le 14^e arrondissement, mécontent·e·s du service proposé ;

Considérant que l'accès au service public est un droit pour toutes et tous et partout, qu'il est l'un instrument de principe de l'égalité de traitement pour toutes et tous et de confidentialité ;

Considérant la politique nationale de la direction de La Poste de fermeture de sites locaux, notamment à Paris, souvent suite à des travaux effectués dans les locaux ;

Considérant que le bureau de poste de la Porte d'Orléans, 1 place du 25 août 1944, est fermé actuellement pour travaux, que ce bureau est situé dans un carrefour important d'échange, piétons, métro et lignes de bus et au cœur d'un quartier en mutation avec un afflux important de nouvelle population, et que sa réouverture est prévue en tant que simple agence bancaire (le dossier a été validé par « Le groupe La Poste ») sans guichets, avec la seule possibilité de déposer le courrier au rez-de-chaussée ;

Considérant qu'aucune information, sur la durée et la nature des travaux, n'est fournie aux usager·e·s : il est simplement spécifié que, la remise et le dépôt des instances, courrier et colis est assurée par le Franprix 121 avenue du Général Leclerc, et que les services de la Banque postale sont assurés par le bureau de Paris Denfert Rochereau, avec fermeture des DAB sur le bureau poste Porte D'Orléans ;

Considérant que le bureau de Poste Montsouris est également fermé pour travaux depuis le 29 mars et ce jusqu'au 14 juin, et, qu'à sa réouverture (le dossier a été validé par « Le groupe La Poste ») ce bureau n'aura plus de guichets et ne sera qu'une agence bancaire avec un seul guichet d'affranchissement pour les professionnels ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, de Pascal Julien et des élu·e·s du Groupe écologiste de Paris et de Carine Petit et Pascal Cherki,

émet le vœu :

- Que La Poste maintienne un service postal de plein exercice (bancaire et courrier) de proximité et de qualité particulièrement dans les quartiers politiques de la ville où est situé le bureau de poste Plaisance ;
- Qua la Maire de Paris relaie la demande des habitant·e·s et du conseil d'arrondissement auprès de la direction du « groupe La Poste » sur le mécontentement des usager·e·s, qui reste permanent.